

CONSIGNATION DES COMPÉTENCES AU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PREMIÈRE SECONDAIRE

Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite	
➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant	
➤ Communication remise au plus tard le 15 octobre 2022	
Bulletin 1	
➤ Étape 1 : 31 août 2021 au 4 novembre 2022.	
➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année.	
➤ Bulletin remis au plus tard le 17 novembre 2022.	
Bulletin 2	
➤ Étape 2 : 7 novembre 2022 au 27 janvier 2023	
➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année.	
➤ Bulletin remis au plus tard le 9 février 2023.	
Bulletin 3	
➤ Étape 3 : 30 janvier au 23 juin 2023.	
➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année.	
➤ Bulletin remis au plus tard le 10 juillet 2023.	

DISCIPLINES	Première secondaire		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français			
Lire (40 %)	X	X	X
Écrire (40 %)	X	X	X
Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique			
Résoudre une situation problème (30 %)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
Écrire des textes (30 %)	X	X	X
Géographie (100 %)	X	X	
Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)	X	X	X
Science et technologie			
Pratique (40 %)	X	X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Éthique et culture religieuse		X	X
Arts plastiques, Arts dramatiques, Musique, Danse	X	X	X
Éducation physique et à santé (100%)	X	X	X

[Régime pédagogique modifié](#), article 30.1 :

«À la fin de la première étape de l'année scolaire, les résultats détaillés dans les matières identifiées aux paragraphes 1 et 2 de l'alinéa précédent sont détaillés que pour toutes les compétences ou pour tous les volets qui y sont visés»

«À la fin de la deuxième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1^o et 2^o du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.»

LES COMPÉTENCES AU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DEUXIÈME SECONDAIRE

Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant ➤ Communication remise au plus tard le 15 octobre 2022
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 1 : 31 août 2021 au 4 novembre 2022. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 17 novembre 2022.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 2 : 7 novembre 2022 au 27 janvier 2023 ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 9 février 2023.
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 3 : 30 janvier au 23 juin 2023. ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 10 juillet 2023.

DISCIPLINES	Deuxième secondaire		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français			
Lire (40 %)	X	X	X
Écrire (40 %)	X	X	X
Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique			
Résoudre une situation problème (30 %)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
Écrire des textes (30 %)	X	X	X
Géographie (100 %)	X	X	X
Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)	X	X	X
Science et technologie			
Pratique (40 %)	X	X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Éthique et culture religieuse		X	X
Arts plastiques, Arts dramatiques, Musique	X	X	X
Éducation physique et à santé (100%)	X	X	X

[Régime pédagogique modifié](#), article 30.1 :

«À la fin de la première étape de l'année scolaire, les résultats détaillés dans les matières identifiées aux paragraphes 1 et 2 de l'alinéa précédent sont détaillés que pour toutes les compétences ou pour tous les volets qui y sont visés»

«À la fin de la deuxième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1^o et 2^o du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.»

CONSIGNATION DES COMPÉTENCES AU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TROISIÈME SECONDAIRE

Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant ➤ Communication remise au plus tard le 15 octobre 2022
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 1 : 31 août 2021 au 4 novembre 2022. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 17 novembre 2022.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 2 : 7 novembre 2022 au 27 janvier 2023 ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 9 février 2023.
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 3 : 30 janvier au 23 juin 2023. ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 10 juillet 2023.

DISCIPLINES	Troisième secondaire		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français			
Lire (40 %)	X	X	X
Écrire (40 %)	X	X	X
Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique			
Résoudre une situation problème (30 %)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
Écrire des textes (30 %)	X	X	X
Histoire du Québec et du Canada	X	X	X
Science et technologie			
Pratique (40 %)		X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Arts plastiques, Arts dramatiques, Espagnol	X	X	X
Éducation physique et à santé (100%)	X	X	X
Formation personnelle et sociale		X	X

[Régime pédagogique modifié](#), article 30.1 :

«À la fin de la première étape de l'année scolaire, les résultats détaillés dans les matières identifiées aux paragraphes 1 et 2 de l'alinéa précédent sont détaillés que pour toutes les compétences ou pour tous les volets qui y sont visés»

«À la fin de la deuxième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1^o et 2^o du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.»

CONSIGNATION DES COMPÉTENCES AU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

QUATRIÈME SECONDAIRE

Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant ➤ Communication remise au plus tard le 15 octobre 2022
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 1 : 31 août 2021 au 4 novembre 2022. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 17 novembre 2022.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 2 : 7 novembre 2022 au 27 janvier 2023 ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 9 février 2023.
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 3 : 30 janvier au 23 juin 2023. ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 10 juillet 2023.

DISCIPLINES	Quatrième secondaire		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français			
Lire (40 %)	X	X	X
Écrire (40 %)	X	X	X
Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique			
Résoudre une situation problème (30 %)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
Écrire des textes (30 %)		X	X
Histoire du Québec et du Canada	X	X	X
Science et technologie			
Pratique (40 %)	X (PEI)	X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Éthique et culture religieuse	X	X	X
Arts plastiques, Arts dramatiques, Espagnol	X	X	X
Éducation physique et à santé (100%)	X	X	X

[Régime pédagogique modifié](#), article 30.1 :

«À la fin de la première étape de l'année scolaire, les résultats détaillés dans les matières identifiées aux paragraphes 1 et 2 de l'alinéa précédent sont détaillés que pour toutes les compétences ou pour tous les volets qui y sont visés»

«À la fin de la deuxième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1^o et 2^o du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.»

CONSIGNATION DES COMPÉTENCES AU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CINQUIÈME SECONDAIRE

Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant ➤ Communication remise au plus tard le 15 octobre 2022
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 1 : 31 août 2021 au 4 novembre 2022. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 17 novembre 2022.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 2 : 7 novembre 2022 au 27 janvier 2023 ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 9 février 2023.
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 3 : 30 janvier au 23 juin 2023. ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année. ➤ Bulletin remis au plus tard le 10 juillet 2023.

DISCIPLINES	Cinquième secondaire		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français			
Lire (40 %)	X	X	X
Écrire (40 %)	X	X	X
Communiquer oralement (20 %)	X	X	X
Mathématique			
Résoudre une situation problème (30 %)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais			
Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
Écrire des textes (30 %)		X	X
Monde contemporain	X	X	X
Éducation financière	X	X	X
Physique			
Pratique (40 %)		X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Chimie	X	X	
Pratique (40 %)	X	X	X
Théorique (60 %)	X	X	X
Éthique et culture religieuse	X	X	X
Arts plastiques, Arts dramatiques, Espagnol	X	X	X
Éducation physique et à santé (100%)	X	X	X
Sciences générales	X	X	X

[Régime pédagogique modifié](#), article 30.1 :

«À la fin de la première étape de l'année scolaire, les résultats détaillés dans les matières identifiées aux paragraphes 1 et 2 de l'alinéa précédent sont détaillés que pour toutes les compétences ou pour tous les volets qui y sont visés»

«À la fin de la deuxième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1^o et 2^o du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.»